



Défendons nos droits, Exigeons un plan de titularisation !

40 000 suppressions de postes en 3 ans dans l'Éducation Nationale, la précarité explose : au 1^{er} octobre 2009 nous étions dans l'académie de Montpellier autant de professeurs contractuels que l'année dernière au mois de juin.

C'est la volonté du gouvernement de s'aligner sur les directives européennes et de supprimer un fonctionnaire sur deux qui conduit à cette situation catastrophique pour les enseignants non titulaires : diminution des postes aux concours de recrutement, fermeture de plusieurs concours internes et CDI comme seule perspective.

Dans le même temps nos conditions de salaire et d'enseignement se dégradent. Nous sommes de plus en plus nombreux à devoir accepter d'exercer dans deux, voire trois établissements, souvent éloignés, sans indemnité ni décharge horaire.

De plus en plus nombreux à devoir accepter des heures supplémentaires pour arriver à un salaire qui nous permette de nous en sortir.

De plus en plus nombreux à vivre dans l'angoisse du lendemain, à ne pas savoir si notre contrat va être prolongé, si les vacances vont nous être payées, si l'allocation chômage va arriver à temps pour payer notre loyer ou même si nous avons droit à des congés maladie !

Il faut que cela cesse ! Il n'est pas admissible que l'Éducation Nationale prenne le même chemin que La Poste, la SNCF avec d'un côté des fonctionnaires de moins en moins nombreux, de l'autre côté des précaires mal payés, mal traités, mal considérés.

Exigeons des grilles de salaire et des conditions de travail décentes, des formations, la transparence dans les embauches et réembauches !

Exigeons des postes au concours en nombre suffisant, la réouverture de tous les concours internes ainsi qu'un plan de titularisation !

Pour nous contacter :

Collectif non titulaires académique SNES

585 rue de l'Aiguelongue, enclos des lys bât B 34090 Montpellier

Téléphone : 04 67 54 10 70

Mail : s3mon@snes.edu

Site Internet : www.montpellier.snes.edu/

Défendez vous avec le SNES

Le Snes, c'est la force d'un syndicat majoritaire qui informe et défend les enseignants du second degré, qui se bat à tous les niveaux, dans les établissements, auprès des instances administratives et dans la rue, pour la défense et la qualité du service public d'éducation.

C'est une section syndicale dans pratiquement tous les lycées et collèges de notre académie.

Ce sont des élus du personnel efficaces et engagés.

Ce sont des collectifs spécifiques, au plus près des collègues et de leurs préoccupations.

Rejoignez le collectif non titulaires académique Snes

Le collectif non titulaires académique du SNES regroupe des collègues CDD, CDI, MA CDI, des représentants du secrétariat académique du Snes en charge du secteur non titulaires et les élus Snes de la CCP enseignants non titulaires de notre académie.

Notre collectif se réunit régulièrement pour faire le point sur les problèmes et les actions à engager.

Nous tenons des permanences hebdomadaires pour les non titulaires au siège du Snes académique, nous organisons des réunions d'information dans les départements, nous alertons régulièrement la presse sur la question des non titulaires et publions des informations sur le site du Snes académique.

Les élus titulaires et non titulaires du Snes interviennent auprès de l'administration rectorale pour régler les problèmes d'affectation, de salaire ou de droits sociaux signalés par les collègues.

Nous organisons des délégations de non titulaires au rectorat et suscitons par l'intermédiaire des élus Snes des réunions avec l'administration rectorale qui nous ont permis d'obtenir des améliorations, même si elles restent bien insuffisantes : **augmentation de l'indice des contractuels au bout de 2 ans d'ancienneté puis tous les 3 ans, indice supérieur en cas d'affectation très éloignée et tout récemment rétablissement de droits à congés formation pour les non titulaires les plus anciens.**

Ensemble gagnons des droits et un plan de titularisation

Parce que nous pensons qu'il faut s'informer et agir ensemble pour gagner, les collectifs non titulaires Snes de toutes les académies sont regroupés en collectif national.

Parce que nous pensons que titulaires et non titulaires doivent se battre ensemble pour défendre leurs droits et le Service Public d'Éducation, les responsables nationaux non titulaires sont membres de la direction nationale du Snes.

Le Snes national édite régulièrement des publications spécifiques et le guide des non titulaires. La rubrique non titulaires du site national du Snes vous tient au courant de l'actualité non titulaires. **Les élus nationaux du Snes ont obtenu du ministère pour les non titulaires un allègement des conditions d'inscription aux concours internes (avoir été contractuel ou vacataire au cours des 6 dernières années) et, dans le cadre de la réforme des concours, la dispense du Master 2 pendant 5 ans.**